

Présentation

Les premières nations et la forêt

Martin Hébert et Stephen Wyatt

Volume 36, numéro 2-3, 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081851ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081851ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hébert, M. & Wyatt, S. (2006). Présentation : les premières nations et la forêt. *Recherches amérindiennes au Québec*, 36(2-3), 3-7.
<https://doi.org/10.7202/1081851ar>



Présentation

Les premières nations et la forêt

**Martin Hébert
et
Stephen Wyatt**

Chaque soir, nos défricheurs étaient morts de fatigue; ils éprouvaient cependant une certaine jouissance à contempler la magnifique illumination que produisait au milieu des ténèbres de la nuit et de la solitude des forêts l'incendie de ces montagnes d'arbres et d'arbrisseaux. [...] Ils l'appelèrent l'incendie de Moscou, mais il y avait cette différence entre les deux incendies que l'un avait détruit des richesses immenses et que l'autre était destiné à en produire; que l'un avait causé le malheur et la pauvreté d'un grand nombre de familles, et que l'autre devait faire naître l'aisance et le bonheur dans la cabane du laboureur. (Gérin-Lajoie 1993 [1862] : 102)

AU COURS de la dernière décennie, plusieurs recherches se sont intéressées aux représentations ayant façonné le développement du rapport entre les États modernes et leurs territoires forestiers. La lecture de ces travaux ne manque jamais de nous rappeler à quel point les discours de respect et de conservation de l'intégrité de ces territoires sont récents en Occident lorsqu'ils sont comparés aux discours d'exploitation et de « conquête » des forêts (Harrison 1992; Hayman 2003). Comme chez Antoine Gérin-Lajoie, la forêt en Occident a souvent été perçue à travers les yeux des défricheurs, c'est-à-dire à la fois comme radicalement différente de l'espace habité et comme une *ressource* à instrumentaliser au profit de cet espace habité. Une part non négligeable du développement économique qu'ont connu les pays du Nord depuis le milieu du ^{xx}e siècle est, à cet égard, attribuable à une intensification de l'exploitation des ressources naturelles. Or, comme le soulignait déjà

le rapport de la commission Brundtland (WCED 1987), cette intensification ne s'est pas trouvée sans conséquences pour l'environnement. Bien sûr, le paradoxe de vouloir soumettre l'exploitation de ressources non renouvelables, minières et pétrolières en particulier, aux impératifs de croissance perpétuelle des économies modernes était déjà vécu et assumé depuis plusieurs décennies. Mais la crise prit une ampleur encore plus grande lorsqu'il devint apparent, à l'échelle planétaire, que même des ressources en théorie « renouvelables » comme les forêts n'échappaient pas à la détérioration lorsqu'elles étaient pensées comme de simples puits d'extraction de richesses.

Lorsqu'ils ont été portés à l'attention des décideurs par la commission Brundtland, les effets de la déforestation, de la pollution des écosystèmes forestiers et de la rareté croissante des forêts à haut rendement économique étaient certainement connus depuis longtemps. Au Canada, par exemple, l'idée d'aménager les forêts pour en tirer un approvisionnement durable remonte au moins aux années 1930 (Howlett et Rayner 2001 : 27-28). En Amérique latine, au Mexique en particulier, cette prise de conscience remonte aux années cinquante (CATF 1958). Mais chez les acteurs dominants du secteur forestier, c'est-à-dire les entreprises et les gouvernements, cette préoccupation face à la disparition graduelle de la forêt « originelle » était très souvent mitigée dans les discours et dans les pratiques par le fait qu'il était toujours possible de

tourner le regard vers d'autres territoires moins affectés. N'étant pas limitées à un territoire national donné, les grandes entreprises ont eu l'embaras du choix. Pour les gouvernements, il s'est agi d'étendre les zones de coupe et de transformer graduellement la forêt sauvage en territoire cartographié, planifié et contrôlé pour offrir à l'industrie un approvisionnement optimal théoriquement durable. Au Canada, ce mouvement a porté l'exploitation toujours plus au nord. Au Brésil, c'est vers l'intérieur du bassin amazonien que la coupe a été dirigée. Au Mexique, dans la seconde moitié du xx^e siècle, le mouvement principal du « front » forestier s'est fait par cercles concentriques croissants à partir de la capitale vers la *sierra*. À mesure qu'ont avancé ces fronts, et de nombreux autres à travers le monde, se sont élevées les voix des peuples autochtones pour dénoncer la déprédation faite sur leur environnement et la négation de leurs droits sur les territoires exploités.

Ce n'est pas par hasard que les premières nations occupent une place importante aujourd'hui dans les débats sur l'avenir de la forêt mondiale. Pour plusieurs peuples autochtones des Amériques la question du rapport à la forêt est intimement liée à celle de leur avenir économique, social et culturel. Contrairement aux multinationales, les nations amérindiennes ne peuvent plier bagage et déménager leurs opérations sur un autre territoire lorsque la dégradation environnementale entrave leurs activités. Contrairement aux États, les nations amérindiennes n'entretiennent pas un rapport abstrait et indifférencié à de vastes territoires forestiers. Elles entretiennent plutôt un rapport intime et local à des territoires ancestraux où les hectares d'un même « type » de forêt ne sont pas interchangeables, mais comprennent plutôt chacun leurs particularités, leur histoire et leur sens, que seule une occupation concrète et de longue date peut apporter. Être en forêt devient alors une occasion de véritablement parler du territoire et de ceux qui l'occupent, d'une manière qui échappe aux réductions cartographiques, statistiques ou même ethnographiques de ce que peut être le rapport entre une société et son territoire forestier ancestral. Être en forêt devient une occasion de parler, preuve à l'appui pourrions-nous dire, de *cet* arbre, de *ce* ruisseau, de la manière de chasser tel oiseau, du grand-père dont nous suivons la ligne de piégeage, du rythme de croissance des individus et des sociétés (Rival 1993), de l'organisation du monde autour d'un axe vertical symbolisé par les arbres (Savard 2004) et d'une foule de sujets imbriqués qui vont de la subsistance à la cosmologie. Cette imbrication ne relève pas d'une lecture romantique du rapport entre les premières nations et leurs territoires, mais d'une longue histoire d'occupation qui a, entre autres, fait des territoires forestiers l'assise importante de plusieurs économies amérindiennes. Comme le soulignait Niezen (1998) à propos des Cris, pour un bon nombre de nations amérindiennes cette histoire est celle du développement d'une économie forestière.

Des activités de subsistance traditionnelles à la foresterie communautaire qui se développe aujourd'hui tant au nord qu'au sud des Amériques, le rapport des premières nations à la forêt ne peut être compris sans tenir compte de l'importance qu'a eue, et qu'a toujours, cet environnement pour la survie économique de ces dernières. Deborah McGregor rappelle qu'en 1996 la Commission royale sur les peuples autochtones a même recommandé que les ressources et les revenus forestiers soient utilisés en priorité comme outil de développement économique autochtone au Canada; ce qui témoigne de l'importance de cette ressource pour les premières nations.

Cependant, comme le soulignent plusieurs auteurs du présent numéro, l'avenir économique des premières nations se joue aujourd'hui en grande partie autour de la question de la reconnaissance des droits sur les territoires forestiers.

Quoiqu'une telle reconnaissance soit un signe encourageant, depuis le contact l'importance économique et culturelle des forêts pour plusieurs peuples autochtones des Amériques, de même que les droits et l'attachement qui leur viennent d'une occupation ancestrale du territoire, ont malheureusement fait l'objet de nombreux empiètements. Au fil des siècles, ceux-ci ont d'abord été religieux, lorsque les *conquistadores* espagnols, par exemple, ont condamné comme idolâtres les rituels amérindiens menés en forêt et ont tenté de forcer la centralisation des activités religieuses dans l'église du village (Greenleaf 1994). Ils ont ensuite été territoriaux, avec la sédentarisation systématique de populations nomades et semi-nomades, dont les jeunes générations allaient avoir à redécouvrir leur lien au territoire forestier. Ces empiètements ont été, et continuent souvent à être, également de l'ordre du droit, dans la mesure où, comme le soulignent ici Christian Messier et Julie Poulin en parlant des litiges entourant l'île René-Levasseur, des droits de coupe ont à plusieurs reprises été octroyés à des entreprises privées sur des territoires revendiqués par des nations autochtones. Ce type d'empiètement prend diverses formes selon les contextes nationaux et historiques, mais a généralement pour conséquence que, lorsqu'un peuple autochtone tente de faire valoir ses droits ancestraux sur un territoire forestier donné, ce dernier est souvent déjà fortement hypothéqué par les activités de coupe et de développement. Même les pratiques de conservation des écosystèmes forestiers peuvent venir empiéter sur les aspirations et les droits inhérents des peuples qui les habitent depuis des siècles. Certains commentateurs en sont même venus à parler du phénomène des « réfugiés de la conservation » pour décrire les populations – très souvent autochtones – déplacées par la création de « réserves » écologiques. À cet égard, Mark Dowie cite une déclaration choc signée en 2004 par les deux cents participants au Forum international sur la cartographie autochtone, tenu à Vancouver, qui affirmaient que « les activités des organisations de conservation représentent maintenant la principale menace à l'intégrité des territoires autochtones » (Dowie 2006 : 69).

On comprend, à la lumière de ces empiètements historiques de l'Église, de l'État, des entreprises privées et des ONG sur les pratiques, les droits et les aspirations autochtones, pourquoi les premières nations en sont venues à vouloir jouer un rôle plus grand dans les processus décisionnels liés à l'utilisation de la forêt. Les textes réunis dans le présent numéro prennent tous pour toile de fond ces rapports changeants à la forêt et leur inscription dans des dynamiques sociales. Dans la plupart des cas, ces dynamiques sont marquées par des rapports de pouvoir asymétriques, mais il ne faudrait pas adopter pour autant une perspective pessimiste. Sans aucun doute, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour en arriver à une présence équitable des premières nations en gestion des territoires forestiers et pour en arriver à une reconnaissance véritable des valeurs autochtones en la matière. Mais tout en déconstruisant les concepts de « participation » et de « consultation » et en exposant les rapports de pouvoir qui sous-tendent souvent ces activités, les articles rassemblés ici n'en identifient pas moins des pistes prometteuses. Parmi ces dernières, nous pouvons noter entre autres la reconnaissance grandissante des droits

territoriaux et du droit au partage des bénéfices de la foresterie, la valorisation des traditions, des connaissances et des systèmes autochtones de gestion territoriale, la mise sur pied de structures où le dialogue entre autochtones et gouvernements est institutionnalisé et permanent, la création de forums où diverses premières nations peuvent exprimer des revendications communes de manière consensuelle. C'est d'ailleurs l'internationalisation croissante des questions forestières qui nous a incités à solliciter des textes traitant d'une variété de contextes et de réalités autochtones diverses. Sans prétendre à une perspective « comparative » au sens fort du terme, il nous a néanmoins paru important de juxtaposer des études menées dans deux grandes aires distinctes : le Canada et la Mésoamérique. Même si la « tempête du siècle » (RNC 2006) que vit en ce moment l'industrie forestière canadienne – et son impact sur les communautés autochtones – aurait justifié, à elle seule, un numéro complet, il nous a semblé pertinent d'aller au-delà de cette crise et de nous attarder à des tendances de fond nationales, voire continentales.

Cette tendance peut être résumée par une idée tirée du texte de Stephen Wyatt qui ouvre le présent numéro : si les autochtones réussissent à faire des incursions dans l'industrie forestière, l'exploitation industrielle, elle aussi, accroît sa pénétration du territoire autochtone. Les conditions dans lesquelles s'établissent ces rapports chez les Atikamekw, examinées à travers quatre organisations autochtones mises sur pied dans les communautés elles-mêmes, soulèvent une question éminemment politique malgré le vernis technique ou économique qui peut lui être donné, question qui va s'avérer fondamentale tout au long de ce numéro : qui gère les forêts et à partir de quels postulats ?

Prétendre qu'il existe, pour un territoire donné, une réponse sans ambiguïté à cette double question serait certainement une simplification abusive du contexte forestier actuel. Le niveau de dialogue entre les acteurs est certainement inégal du nord au sud des Amériques, mais il n'en demeure pas moins que la reconnaissance d'intérêts divers dans l'aménagement forestier est, à tout le moins, un vœu fréquemment exprimé. Hugo Jacquain et ses collaborateurs donnent un exemple concret, chez les Cris de Waswanipi, des modalités possibles d'un tel dialogue. En cherchant à intégrer les savoirs locaux et les connaissances scientifiques dans des propositions communes d'aménagement forestier, on trouve ici des pistes de résolution coopératives plutôt qu'unilatérales aux questions politiques soulevées par la gestion des ressources naturelles.

Mais le dialogue lui-même peut comporter certains pièges, et l'un des défis qui se posent lorsqu'on examine la participation autochtone aux processus décisionnels est celui de percevoir le degré auquel les perspectives autochtones peuvent être prises en considération ou, au contraire, écartées des débats et stratégies proposées. Dans son article sur le XII^e Congrès forestier mondial, Martin Hébert soumet à cette question les travaux d'un forum international où la multiplication des acteurs consultés et l'ampleur de la consultation accentuent les défis liés à l'expression et la reconnaissance des éthiques forestières autochtones.

Dans son texte, David Lertzman approfondit précisément la spécificité des perspectives autochtones en abordant la question des savoirs environnementaux traditionnels et leur inclusion dans les processus de prise de décision. En prenant la mesure de la distance culturelle entre ces savoirs et ceux de la

science occidentale et en insistant sur leur complémentarité potentielle, l'auteur en appelle à rien de moins qu'à une véritable révolution dans la foresterie en voyant celle-ci comme un lieu de rencontre entre cultures. Cette rencontre de paradigmes, nous dit l'auteur, peut être accomplie avec succès dans un contexte institutionnalisé de dialogue comme la Commission scientifique pour les pratiques forestières durables dans la baie Clayoquot.

Un autre exemple de dialogue institutionnalisé connaissant un certain degré de réussite nous est donné par Deborah McGregor, qui se penche sur l'expérience du Conseil Anishinabek-Ontario de gestion des ressources en Ontario. L'auteure insiste sur l'importance d'établir entre les gouvernements et les premières nations des rapports durables et formels fondés sur la reconnaissance des droits aborigènes. Les contextes de dialogue ne peuvent être créés de manière *ad hoc* lorsque surgit une crise ou un litige, ils doivent être inscrits dans le fonctionnement même de la planification de l'aménagement forestier pour construire un climat de confiance entre les acteurs.

Ces exemples de participation autochtone à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale dans la foresterie contemporaine marquent certainement un changement par rapport à ce qu'était ce secteur il y a à peine quelques décennies. Mais ces avancées ne doivent pas occulter les barrières qui se posent en amont de cette participation et qui font que les retombées économiques escomptées se font souvent attendre. David Natcher se penche ici sur certains facteurs qui font que, même en présence d'un régime institutionnalisé de participation autochtone en foresterie, les premières nations ne disposent pas toujours des ressources nécessaires à une telle participation. À cet égard, le manque d'accès à une éducation de qualité et à des formations suffisamment polyvalentes est vu, encore aujourd'hui, comme un des obstacles majeurs à un plein engagement des premières nations dans les processus participatifs. Le caractère productiviste des modèles de développement proposés engendre également, selon l'auteur, une désaffection face aux processus participatifs.

Comme l'a montré le Forum forestier des peuples autochtones, qui s'est tenu à Québec en 2003 comme événement parallèle au XII^e Congrès forestier mondial, l'un des grands défis qui attend les premières nations du monde au XXI^e siècle sera de consolider des revendications communes en matière de droits sur les territoires forestiers. À cet égard, le *Plan d'action de Wendake*, dont Martin Hébert parle dans le présent numéro représente un document important. Par contre, les solidarités continentales et mondiales entre peuples autochtones demandent parfois de conjuguer des réalités passablement diverses. Les trois textes traitant de la Mésoamérique viennent faire contrepoint aux expériences canadiennes décrites plus haut et soulèvent implicitement des questions auxquelles les leaders autochtones du continent doivent faire face chaque fois qu'ils se rencontrent pour parler de questions forestières et faire valoir leurs droits dans des forums internationaux.

Pour les autochtones mésoaméricains, le régime de droits à la terre et au territoire offre passablement moins de garanties que celui du Canada. Sans traités formels et sans reconnaissance des droits ancestraux ou de titres inaliénables, les autochtones de cette région des Amériques ne peuvent souvent s'appuyer que sur un droit d'usufruit acquis par l'occupation effective d'un territoire. Si les empiètements sur les droits et

aspirations des premières nations demeurent nombreux au Canada, ils sont encore plus fréquents en Mésoamérique. Comme le montre Pierre Beaucage pour les Garifunas du Honduras, ce droit fondé sur l'occupation a un certain ancrage dans les traditions autochtones locales. Pour les Garifunas, comme pour plusieurs groupes mayas de la région, la forêt appartient à tous, et le droit d'usufruit d'une famille y est maintenu tant que l'on peut y observer les traces du travail de cette famille. Dans un contexte traditionnel, ce régime de droit à la forêt fait le pont entre l'exploitation des ressources naturelles et le maintien d'une structure sociale égalitaire. Chacun peut bénéficier de la forêt selon ses besoins. Mais les profondes transformations qui ont touché la Mésoamérique dans la seconde moitié du *xx^e* siècle ont fortement contribué à miner ce régime de droits informels et, par conséquent, l'accès qu'ont les autochtones aux forêts. En ce sens, la notion de droits issus de traités, si importante au Canada, est absente des rapports entre les autochtones et l'État dans cette région des Amériques.

L'État, non contraint par des traités de nation à nation, a eu beaucoup de latitude pour instrumentaliser les pratiques forestières à des fins d'intégration des autochtones dans les structures nationales. Au Mexique, au milieu du *xx^e* siècle, les planificateurs forestiers parlaient ouvertement, par exemple, d'utiliser la foresterie pour « régler le problème indien », c'est-à-dire incorporer une fois pour toutes les autochtones dans l'économie capitaliste nationale et les assimiler dans la modernité scientifique qui arriverait dans les communautés sous la forme d'ingénieurs et de travailleurs forestiers métis. Joëlle Gauvin-Racine nous montre que, si les discours assimilationnistes ne sont plus aussi explicites, les rapports de pouvoir associés à la gestion communautaire des ressources naturelles dans la Zona Maya demeurent toujours aussi asymétriques entre l'État et les communautés. Une catégorie d'acteurs présente dans cette dynamique, et avec laquelle les premières nations du Canada ont eu à composer, est celle des ONG internationales et des organisations multilatérales. Depuis 1995, par exemple, les politiques de foresterie communautaire mexicaines sont fortement influencées par les subventions et les priorités de la Banque Mondiale.

Nulle part ces acteurs internationaux ne sont-ils aussi actifs en Mésoamérique que dans les questions de conservation. Manon Lévesque nous montre ici comment les anciennes représentations de « l'indigène naturel » demeurent présentes dans ces entreprises de conservation et comment les Lacandons ne sont que rarement considérés comme acteurs politiques. À cet égard, le Conseil consultatif sur les réserves de biosphère mésoaméricaine, qui est censé permettre la participation des autochtones, n'est qu'un organe d'opinion et de consultation sans grande autorité. Un contraste évident entre cet organe et le Conseil Anishinabek-Ontario de gestion des ressources décrit par Deborah McGregor apparaît dans le présent numéro. Il soulève la question qui, d'ailleurs, traverse en filigrane l'ensemble du numéro, du transfert de connaissances de nations autochtones à nations autochtones à l'échelle des Amériques. L'intégration économique continentale à travers des traités comme l'ALENA ou la création de la Zone de libre échange des Amériques laissent entrevoir une mobilité toujours croissante des multinationales forestières, et il n'est plus surprenant de voir une compagnie exploiter simultanément tant la forêt boréale du Canada que les forêts de pins et de chênes de la Sierra Madre mexicaine ou les plantations d'eucalyptus du Chili.

Devant cette réalité, les premières nations développent elles-mêmes des stratégies continentales afin de se faire entendre des gouvernements, des multinationales forestières et des ONG internationales de conservation.

Du nord au sud du continent américain, les questions forestières font les manchettes sur les territoires traditionnels de plusieurs peuples autochtones. Les défis auxquels font face les premières nations sont considérables et gravitent très souvent autour de la reconnaissance de leurs droits territoriaux et de leurs aspirations collectives. Dans ce contexte, il est possible d'entrevoir plusieurs questions qui devront faire l'objet d'une attention accrue de la part des chercheurs dans les prochaines années. Il sera nécessaire de mieux documenter les utilisations et occupations ancestrales et contemporaines des territoires forestiers. Une attention particulière devra être consacrée à l'examen des processus de consultation eux-mêmes, afin d'en identifier les forces et les faiblesses. Il faudra mieux comprendre les valeurs, institutions et savoirs qui informent les rapports des autochtones à la forêt et d'y chercher des modèles qui pourraient bonifier la gestion contemporaine du territoire. Mais au-delà de ces processus, les chercheurs devront s'interroger sur le rôle et les pouvoirs réels de vérification qui échoient aux premières nations une fois les ententes et traités signés. Cet axe de recherche semble particulièrement important pour ce qui a trait aux partenariats entre les premières nations et l'entreprise privée.

Comme plusieurs des auteurs du présent numéro le soulignent, la forêt a le potentiel d'être à la fois un levier économique important et un lieu d'affirmation identitaire pour les premières nations des Amériques. Cela reflète le lien millénaire que plusieurs d'entre elles entretiennent avec ce milieu naturel, un lien de subsistance mais aussi d'existence qui est une source d'espoir pour une gestion plus durable du territoire forestier.

Outre les articles présentés ici, nous avons pensé inclure des interventions plus conjoncturelles, dont deux commentaires sur des cas particuliers. Le premier, rédigé par Christian Messier et Julie Poulin, porte sur l'aménagement de la forêt de l'île René-Levasseur et les litiges qui l'entourent. Le second, par Peter Politis, parle du processus d'approbation des plans d'aménagement forestier qui a été mis en place par la Nation anishinabe de Longue-Pointe située à Winneway, dans l'Ouest québécois. Le contraste entre ces deux cas est marqué et montre clairement l'importance des droits territoriaux comme fondements d'une foresterie autochtone équitable et durable.

Finalement, quatre commentateurs de l'actualité forestière québécoise ont bien voulu se prononcer ici sur la crise que vit présentement le secteur. Raphaël Picard, Jean-Guy Whiteduck, Richard Desjardins et Luc Bouthillier nous ont généreusement fait part de leur lecture de cette crise et de leur vision de la place de la foresterie autochtone dans le paysage forestier qui ne manquera pas d'être profondément transformé dans les prochaines années.

La forêt n'est pas seulement une ressource à utiliser, elle est un espace habité. La longue histoire d'occupation autochtone du territoire forestier sur l'ensemble des continents américains témoigne de la possibilité d'exploiter des ressources tout en entretenant un rapport intime et local à ces territoires. Ces expériences nous portent à nous interroger sur les modèles actuels qui guident le développement des ressources naturelles renouvelables et sur les rapports de pouvoir qui contraignent la participation autochtone à la définition de ces modèles. Ce

regard critique est aujourd'hui impératif dans la mesure où, comme les textes rassemblés ici le laissent entendre sans ambiguïté, les territoires forestiers sont bien souvent les lieux politiques où les premières nations cherchent à se réapproprier leurs droits à être et à vivre.

Ouvrages cités

CATF (Comité de Asesoría Técnica Forestal), 1958 : *La situación forestal de México es grave: Contribución al conocimiento de las causas que la engendran y a la posible solución de sus problemas*. Cámara Nacional de las Industrias, Mexico, D.F.

DOWIE, Mark, 2006 : « Conservation Refugees », dans Tim Folger (dir.), *The Best American Science and Nature Writing 2006* : 67-81. Houghton and Mifflin Company, Boston.

GÉRIN-LAJOIE, 1993 [1862] : *Jean Rivard, le défricheur*. Bibliothèque québécoise, Montréal.

GREENLEAF, Richard E., 1994 : « Persistence of Native Values: The Inquisition and the Indians of Colonial Mexico ». *The Americas* 50(3) : 351-376.

HARRISON, Robert, 1992 : *Forêts : Essai sur l'imaginaire occidental*. Flammarion, Paris.

HAYMAN, Richard, 2003 : *Trees: Woodlands and Western Civilization*. Hambledon and London, Londres.

HOWLETT, Michael, et Jeremy RAYNER, 2001 : « The Business and Government Nexus: Principal Elements and Dynamics of the Canadian Forest Policy Regime », dans Michael Howlett (dir.), *Canadian Forest Policy* : 23-62. University of Toronto Press, Toronto.

NIEZEN, Ronald, 1998 : *Defending the Land*. Allyn and Bacon, Boston.

RIVAL, Laura, 1993 : « The Growth of Family Trees : Understanding Huaorani Perceptions of the Forest ». *Man*, New Series, 28(4) : 635-552.

RNC (Ressources naturelles Canada), 2006 : *L'État des forêts du Canada 2005-2006*. Gouvernement du Canada, Ottawa.

SAVARD, Rémi, 2004 : *La Forêt vive*. Boréal, Montréal.

WCED (World Commission on Environment and Development), 1987 : *Our Common Future*. Oxford University Press, Oxford, Royaume Uni.

FONDATION RECHERCHES AMÉRINDIENNES AU QUÉBEC

La Société Recherches amérindiennes au Québec est heureuse d'annoncer qu'elle peut maintenant compter sur l'appui d'une fondation qui a pour mandat d'assister le Conseil d'administration dans ses démarches auprès d'organismes publics et privés afin d'assurer le financement de ses diverses activités.

Ses membres fondateurs sont le Sénateur Aurélien Gill, le Grand Chef Max Magella Gros-Louis, M. Georges Bacon et M. Rémi Savard.

La Caisse d'économie solidaire Desjardins a été le premier organisme à verser à la Fondation Recherches amérindiennes au Québec une contribution importante. Cet appui a permis de consolider notre situation financière et de soutenir nos activités. Il a notamment contribué à la publication de ce numéro du volume XXXVI de la revue *Recherches amérindiennes au Québec*.

Laurent Girouard, trésorier